



**Faculté de Droit
et Science politique**
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Année 2023-2024

Promo 2

DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE

ENSEIGNANT : Mme Julie Traullé, professeur de droit privé

CONTACT : julie.traulle@uvsq.fr

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU COURS

Le cours de droit de la responsabilité civile permet d'étudier les différents cas dans lesquels une personne doit indemniser celui qui est victime d'un dommage causé par autrui.

OBJECTIFS VISÉS ET COMPETENCES ACQUISES

Le cours permet de maîtriser une matière fondamentale du droit privé.

Il permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Utiliser les outils numériques de référence en droit ;
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans le domaine du droit de la responsabilité civile pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation ;
- Développer une argumentation avec esprit critique ;
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française ;
- Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique ;
- Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle ;
- Situer le droit de la responsabilité civile dans son contexte politique, économique et social.

DÉROULÉ DES SÉANCES

Le cours est découpé en deux parties. La première est consacrée à l'étude du droit commun de la responsabilité civile. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude des régimes spéciaux (indemnisation des victimes d'accidents de la circulation ; responsabilité du fait des produits défectueux).

Chaque séance de cours (d'une durée de trois heures, sur dix semaines) comporte deux parties. L'une permet d'acquérir les connaissances nécessaires, l'autre permet d'acquérir les compétences évaluées dans le cadre de l'examen (analyse de texte ou d'arrêt ; dissertation ; résolution d'un cas pratique).

MODE D'ÉVALUATION

Contrôle continu

Examen Terminal

Oral

Ecrit

Le cours est assorti de travaux dirigés. L'évaluation mêle contrôle continu (note de TD) et examen final (écrit de 3 heures).

PRÉREQUIS

Le cours exige la maîtrise des éléments de source vus dans le cours d'introduction au droit, ainsi que celle du droit des contrats.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

M. Bacache, *Traité de droit civil*, Chr. Larroumet (sous la dir. de), *Tome III, Les obligations. La responsabilité extracontractuelle. Droit commun et régimes spéciaux*, Economica (dernière édition)

Ph. Brun, *Responsabilité civile extracontractuelle*, LexisNexis (dernière édition)